2 octobre 2000

00.150
ad 00.034

Postulat du groupe radical

L'entretien: retard à... développement durable?

La nouvelle Constitution cantonale prévoit que, lorsqu'il accomplit ses tâches, l'Etat doit privilégier les intérêts des générations futures.

Ce principe n'est à l'évidence pas mis en pratique en ce qui concerne l'entretien du patrimoine routier. Dans le rapport relatif au crédit pour la onzième étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales, le Conseil d'Etat affirme, en effet, que l'entretien courant des chantiers, des ouvrages d'art et des équipements électromécaniques n'est pas garanti depuis de nombreuses années. Selon lui, la maintenance des routes cantonales est insuffisante et l'état général des ouvrages d'art est déficient.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier précisément non seulement la situation d'aujourd'hui, mais également ses conséquences sur l'avenir, avant tout en termes financier et de sécurité. Cette présentation sera accompagnée de scénarios quant aux mesures permettant d'améliorer la situation.

Signataires: D. Burkhalter, J.-B. Wälti, D. Cottier, P. Hainard, Ph. Haeberli, W. Willener, Ph. Wälti, W. Geiser, M. Schafroth, Y. Morel, G. Pavillon, F. Droz, D.G. Rossier, M. Garin, W. Haag, A. Gerber, F. Rutti, P. Meystre, J. Tschanz, P. Sandoz, F. Löffel et R. Debély.